

# **Licence 2 DROIT**

## **Annales**

Année universitaire  
2011/2012

## **Semestre 3**

# **DROIT BUDGETAIRE**

----\*\*\*\*----

**DROIT BUDGETAIRE**

**SESSION 1**

COURS DE Mme BERTRAND

**JEUDI 15 DECEMBRE**

**9H30-10h**

Vous traiterez l'un des 2 sujets :

- 1- Le principe d'équilibre des finances publiques
  
- 2- Les sources constitutionnelles des finances locales

# **DROIT PRIVE DES AFFAIRES I**

-----\*\*\*-----



## Droit privé des affaires

Cours de Mme Grynfolgel

L2 DROIT/AES

Vendredi 16 décembre 2011

8h30-10h

« Coucou c'est moi !!!!! », avez vous entendu ce matin en poussant la porte de votre bureau. Vous avez alors poussé un gros soupir, car vous avez immédiatement compris ce que cela signifiait : Lolo Bigoudi est de retour, avec (évidemment) de nouveaux problèmes à la clé.

La voilà donc assise face à vous, en train de vous expliquer avec force détails les dernières péripéties de son existence mouvementée.

Chacun sait que Lolo a été une grande actrice (ce qu'elle vous répète à chacune de ses visites) qui, lassée du grand écran (à moins que ce ne soit le grand écran qui se soit lassé d'elle), a décidé de se « recycler dans la vraie vie », vous dit-elle avec franchise.

Il y a de cela 4 ans, elle épousait donc Marcello, rencontré dans la boîte de nuit, le **Lolo's à gogo** (ainsi nommée depuis sa création ; vous admirerez au passage la coïncidence, et aussi le jeu de mots) dont il était le propriétaire : œillades échangées entre deux coupes de champagne, romance, mariage... « Le scénario habituel, quoi », lance-t-elle d'un air blasé. Ce mariage lui a néanmoins permis d'exploiter son talent inné pour le commerce : « Chaque soir, j'étais « sur le pont », et si la boîte a triplé son chiffre d'affaires en quatre ans, le Marcello sait à qui il le doit », vous explique-t-elle d'un air suffisant. En effet, le **Lolo's à gogo** est devenu LA boîte à la mode, grâce à son travail et à ses relations : tous ses anciens amis du show-biz, tous les acteurs et chanteurs qui chaque semaine, font la couverture de « Vous saurez tout » et « Ici les potins » (magazines à scandale bien connus) étaient là chaque soir ou presque.

Cependant, rien ne dure avec cette cliente pas comme les autres. Lolo ne s'en cache pas, elle n'a jamais été une épouse fidèle, et ses aventures à répétition ont fini par lasser Marcello, qui l'a sommée d'y mettre un terme ou de partir. Lolo, qui n'attendait que cela, l'a aussitôt quitté pour Paul, un expert comptable riche et généreux, qui la pressait depuis des mois, force cadeaux à la clé, de vivre avec lui – et à plein temps – une passion torride.

« Je regrettais juste la boîte de nuit », continue Lolo qui, grâce à Marcello (elle lui doit au moins cela, concède-t-elle), s'est découvert la « bosse du commerce ». Comment exploiter ce talent ? Que faire maintenant ? L'idée lui est alors venue de travailler dans le cabinet de Paul, pas comme comptable bien sûr (Lolo ne sait même pas faire une division à deux chiffres), mais comme intermédiaire dans l'achat et la vente de fonds de commerce, d'appartements et autres biens. Ce serait tout bénéfice, s'est-elle dit, ravie de son idée « géniale » ! Paul pourrait la salarier et lui donner un gros pourcentage sur les ventes effectuées ; à moins qu'elle n'exerce à son compte, elle ne sait pas encore ; auquel cas elle le ferait sans payer de loyer à Paul, qui ne demande qu'à lui faire plaisir, « et surtout sans rien déclarer aux impôts, à l'URSSAFF, au fisc, que sais-je encore », s'emporte-t-elle, avant d'ajouter d'un air finaud : « Ni vu ni connu, la Lolo a plus d'un tour dans son sac ».

Hélas, avant même que Lolo ait pu exposer son idée à Paul, elle a reçu des nouvelles de Marcello qui ont un peu douché son enthousiasme : depuis le départ de l'ancienne star, le *Lolo's à gogo* va mal, les dettes s'accroissent et les créanciers s'impatientent. Bref, la cessation des paiements approche, et Marcello a prévenu Lolo qu'elle paierait avec lui et autant que lui. Eclatant de rire, celle-ci lui répondit qu'elle avait définitivement tourné la page du *Lolo's à gogo*, qui ne la concernait en rien, sa nouvelle vie avec Paul lui offrant d'autres perspectives qu'elle dévoila dans la foulée, de façon très imprudente, à son ex-mari. Fou de rage, Marcello prononça alors les mots d' « activité illégale », « dénonciation », « retour de bâton » et autres joyusetés auxquelles Lolo mit un terme en lui claquant la porte au nez.

Depuis l'incident, Lolo est cependant envahie par le doute et ne dort plus la nuit. « Et s'il ne s'agissait pas de simples menaces d'homme jaloux ? Et s'il y avait du vrai dans tout cela ? On ne sait jamais, pense-t-elle tout haut. Et bien, dans ce cas, j'abandonnerai tout et j'irai chez tante Pierrette à la campagne pour y vendre des poulets, des gâteaux au fromage et des tartes aux pommes (qu'elle fait très bien). Finis les problèmes ! Car qui voudrait créer des difficultés à une modeste agricultrice ? ».

**Question I** - Lolo peut-elle être poursuivie en paiement pour les mauvaises affaires du *Lolo's à gogo* ?

**Question II**- Que pensez vous de son projet de commerce chez Paul ?

**Question III** -L'idée de vendre des poulets et autres pâtisseries chez tante Pierrette, en dernier recours, est-elle une bonne échappatoire ?

# **DROIT DES OBLIGATIONS**

----\*\*\*\*----

**DROIT DES OBLIGATIONS I**  
**(Cours de Mme Desbarats)**

**Session 1**

*Veuillez résoudre les deux cas pratiques suivants et répondre aux deux questions suivantes*

I/ Cas pratiques

1) Monsieur Soupir, voulant orner sa maison, a acheté chez un antiquaire un tableau représentant « La leçon de musique », pour la somme de 100 000 euros : sur le cadre, se trouvait la mention « Fragonard ». Une fois le tableau livré, M Soupir s'aperçut qu'il était de trop vastes dimensions pour être placé, comme il l'avait envisagé avec sa femme, entre les deux fenêtres de sa salle de séjour. De plus, un ami lui révéla qu'il s'agissait certainement d'une copie assez récente, et que de toute façon, le vendeur avait fort mauvaise réputation dans son milieu professionnel.

M. Soupir souhaite obtenir l'anéantissement de la vente. Il vous demande conseil : quels arguments invoquer avec quels effets ?

PS : Fragonard est un peintre célèbre du XVIII<sup>e</sup>.

2) Monsieur Soupir revient vers vous. Il vous explique qu'il s'est rendu, avec son épouse, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à une réunion de famille au cours de laquelle ils ont appris que madame Clément, mère de Madame Soupir et placée sous sauvegarde de justice, a fait changer la porte d'entrée de sa maison. La porte et son installation ont coûté 6000 euros.

Or, Madame Clément n'a pas fait attention à l'unité monétaire du prix figurant au devis. Monsieur et madame Soupir vous demandent conseil.

II/ Contrôle de connaissances :

1/ Qu'est-ce qu'un acte juridique ? Un fait juridique ? Illustrations ?

2/ Quelles sont les sanctions possibles de la violation d'une promesse unilatérale de vente ?

**Aucun document autorisé**

# **DROIT PENAL**

-----\*\*\*-----



Centre universitaire de Montauban

Année universitaire 2011/2012

LICENCE EN DROIT SEMESTRE 3

---

## **Examen de Droit Pénal**

(Cours de Mme de Lestrade)

### **Code Pénal non autorisé**

Cas pratique :

Martine est employée de banque et souhaite profiter des opportunités que lui offre sa profession pour gagner un peu plus d'argent à l'approche des fêtes de fin d'année.

Sans scrupule, elle est prête à toutes les malhonnêtetés mais ne veut pas perdre son travail ni être inquiétée par la justice en commettant un vol dans la banque où elle travaille.

Son neveu Rémi qui vient de fêter ses 16 ans et a déjà été condamné plusieurs fois pour vol, accepte alors de lui prêter main forte. Il a une certaine « expérience » et il a toujours échappé à toute sanction pénale, ils sont tous deux persuadés qu'étant mineur il ne risque aucune sanction.

Comme convenu, le 29 novembre 2011, Martine lui communique donc les clés de l'agence bancaire où elle travaille, ainsi que le code secret du coffre qui change chaque jour. Elle lui indique, qu'elle a pris soin, comme convenu, en quittant l'agence, de ne pas verrouiller la porte de la chambre forte qui abrite le précieux coffre.

Rémi parvient donc sans difficulté à commettre le vol d'une très grosse somme d'argent mais il est poursuivi pénalement quelques jours plus tard pour vol aggravé (puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende selon l'article 311-4 du code pénal).

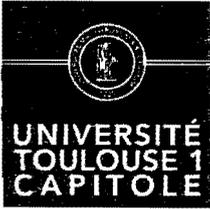
Martine est poursuivie pour complicité de vol aggravé et vous demande de la renseigner. Après avoir rappelé et défini les conditions de la complicité, vous lui préciserez si elles sont remplies en l'espèce.

Vous lui indiquerez également quelles mesures peuvent être prises contre son neveu Rémi et à quelles conditions.

Vous renseignerez enfin Martine sur la peine qu'elle pourrait encourir en cas de condamnation. Sera-t-elle condamnée à la même peine que Rémi et subira-t-elle les conséquences de son état de récidiviste ou de sa qualité de mineur ?

# **DROIT ADMINISTRATIF I**

----\*\*\*\*----



Toulouse, le 12 décembre 2011

Université de Toulouse 1- Capitole (Antenne délocalisée)

Deuxième niveau de la Licence Droit et AES (S 3)

Cours de Madame MOUANNES

Année universitaire 2011-2012

Unité d'enseignement : UE 1, Droit Administratif

Epreuve du 12 décembre 2011

**Traitez les deux sujets suivants :**

Sujet 1 : Est-il possible pour le Conseil d'Etat, saisi en cassation, de statuer sur le fond du litige ?

Note sur 7

**Sujet 2 :**

Les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir .

Note sur 13

Aucun document n'est autorisé.

Durée de l'épreuve une heure et demie.

Bonne chance.

# **SOCIOLOGIE**

----\*\*\*----

Université Toulouse I Capitole  
Antenne de Montauban  
2<sup>ème</sup> année des licences de droit et d'A. E. S.  
Année universitaire 2011-2012

Sociologie

Examen du mardi 13 décembre 2011

Vous répondrez *au choix* à *quatre* des six questions suivantes :

1°) sous quelles formes apparaît la diversité des règles du mariage ?

2°) Par quels mécanismes Raymond Boudon explique-t-il l'influence de la famille sur le parcours scolaire des individus ?

3°) Quelles sont les fonctions positives attribuées au travail dans les sociétés occidentales contemporaines ?

4°) Une progression de l'abstention correspond-elle nécessairement à une crise de la citoyenneté ?

5°) Dans la France d'aujourd'hui, quelles corrélations existe-t-il entre des variables sociales et l'orientation électorale des individus ?

6°) Comment peut-on définir sociologiquement une religion ?